



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

2023

Sommaire

1-1 Communes concernées	5
1-2 La TEOMI.....	5
1-3 Types de collectes mises en œuvre	5
1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets.....	5
1-5 Exécution des prestations	5
1-6 Organisation du service déchets	8
2 – LA COLLECTE.....	8
2-1 La collecte en porte à porte	8
2-1-1 La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	9
2-1-2 La collecte sélective	12
2-1-3 Collecte des biodéchets	17
2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte	18
2-2 La collecte en apport volontaire.....	18
2-2-1 Les colonnes d’apport volontaire	18
2-2-3 La collecte des déchets d’activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	20
2-3 Les déchèteries communautaires	21
2-3-1 Généralités	21
2-3-3 Les tonnages collectés.....	22
Bilan des tonnages	25
3 Le traitement des déchets et leurs devenir.....	25
3-1 L’enfouissement	25
3-1-1 Ordures ménagères et les refus de tri	25
3-1-2 Encombrants des déchèteries	26
3-2 Le tri et le recyclage	26
3-2-1 Le tri des déchets d’emballages et des journaux magazines	26
3-2-2 Le recyclage	26
3-3 Le compostage	26
3-2-1 Les déchets verts	26
3-2-2 Les biodéchets.....	26
3-4 La valorisation	27
3-5 Le rachat matière.....	27
4 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION	27
4-1 Impact environnemental	27
4-2 Prévention	28
4-2-1 Ambassadeur de tri ou messenger du tri	28
4-2-2 Tri à la source des biodéchets	28

4-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	29
5 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	43
6 - DONNEES FINANCIERES	44
3-1 Investissement	44
3-2 Fonctionnement	44
7 - PERSPECTIVES 2024.....	48

Introduction

En application de la réglementation en vigueur et afin de mettre à la disposition des usagers l'ensemble des renseignements relatifs à l'exécution du service, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot publie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport constitue une présentation synthétique des principales informations, qu'elles soient techniques (équipements utilisés, collectes mises en œuvre, évolution des tonnages ramassés, modes de traitement et de valorisation des déchets) ou économiques et financières (coût d'exécution du service, mode de financement, recettes liées à la collecte sélective).

Ce rapport est également l'occasion de faire un retour sur les actions et projets initiés, poursuivis ou achevés au cours de l'année écoulée.

A ce titre, l'année 2023 a été marquée par :

- *1^{ère} année de comptage effectif des levées des bacs d'ordures ménagères dans le cadre de la mise en place de la TEOMI,*
- *Contrôle du fichier des redevables et suivi des dotations et changement de bacs,*
- *Suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage,*
- *Rappel sur les modalités de tri des déchets tout au long de l'année,*
- *Mise en place d'une aide à l'achat pour les usagers pour un composteur, un lombricomposteur ou un bokashi,*
- *Installation de composteurs partagés au siège de la Communauté de communes et dans les déchèteries,*
- *Démarrage de la campagne de sensibilisation sur le tri à la source des biodéchets,*
- *Développement de 5 nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur en déchèterie,*
- *Accueil sur les déchèteries communautaires des habitants des communes de Baizieux, Hénencourt et Warloy-Baillon de la Communauté de communes du Val de Somme à partir du 19/10/2023,*
- *Poursuite des missions de l'ambassadeur du tri,*
- *Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour sa 1^{ère} année,*
- *Lancement du marché d'AMO concernant les études pour la construction d'une nouvelle déchèterie à Albert.*

1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

1-1 Communes concernées

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) au bénéfice de ses 65 communes membres représentant 28 237 habitants (Population municipale - données INSEE au 1^{er} janvier 2023).

1-2 La TEOMI

La CCPC a instauré la TEOMI au 1^{er} janvier 2022. A partir de cette date de nouvelles modalités de présentation des bacs ont été communiquées aux usagers afin d'agir sur leurs productions de déchets et donc sur l'évolution de leur taxe d'ordures ménagères. Ces consignes sont les suivantes :

- sortir le bac d'ordures ménagères (OM) que lorsqu'il est plein,
- sortir le bac d'OM avec le couvercle fermé (faute de quoi il ne sera pas collecté),
- accentuer le geste de tri (bac jaune et déchèterie).

Durant l'année 2023, le comptage des levées de bacs d'ordures ménagères a été effectif. Ces comptages servent de base pour le calcul de la part incitative de la TEOMI.

1-3 Types de collectes mises en œuvre

La CCPC met en œuvre 3 collectes différentes :

- La collecte en porte à porte (PAP) des ordures ménagères, des déchets valorisables et des biodéchets,
- La collecte en points d'apport volontaire (PAV) du verre et des papiers, journaux, revues, magazines (PJMR),
- La collecte en déchèteries.

Pour rappel, la collecte des encombrants en porte-à-porte a été arrêtée au profit de la dépose dans les déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2022.

1-4 Modes de traitement et de valorisation des déchets

Chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- Enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour les ordures ménagères et les encombrants des déchèteries,
- Tri, recyclage, compostage et valorisation pour les déchets valorisables, les biodéchets, les JMR, le verre et les déchets des déchèteries (hors encombrants).

1-5 Exécution des prestations

Les différentes prestations sont assurées par :

- Des entreprises privées dans le cadre des marchés publics de collectes et traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchèteries,
- La CCPC (régie – Pôle environnement, travaux) pour les prestations de haut de quai des 3 déchèteries communautaires.

COLLECTE EN PAP (fin du marché le 31/12/2027)			
Lieux	Ordures ménagères	Déchets valorisables	Biodéchets
	Prestataire et fréquence		
65 Communes : Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt sur l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bécordel-Bécourt, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-Ancre, Bus-les-Artois, Cappy, Carnoy-Mametz, Chuignolles, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcelette, Courcelles-au-Bois, Curлу, Dernancourt, Eclusier-Vaux, Englebelmer, Etinehem-Méricourt, Forceville-en-Amiénois, Fricourt, Frise, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irlès, La Neuville-lès-Bray, Laviéville, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Maricourt, Marieux, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, Ovillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint Léger-les-Authie, Senlis-le-Sec, Suzanne, Thiepval, Thièvres, Toutencourt, Varennes, Vauchelles-les-Authie, Ville-sur-Ancre	COVED 1 fois / semaine	COVED 1 fois / 15 jours	/
<i>Cantines des collèges, lycées et la maison de retraite de Bray-sur-Somme</i>	/	/	COVED 1 fois / semaine
COLLECTE EN PAV (fin du marché le 31/12/2024)			
Déchet	Territoire		Prestataire
Verre	65 communes		MINERIS à Crouy (02)
JMR	65 communes		VEOLIA Propreté à Amiens (80)
TRAITEMENT (fin des marchés le 31/12/2024 – Sauf Biodéchets le 31/12/2027)			
Déchet	Traitement		Prestataire
Ordures ménagères	Enfouissement		ISDND* à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté
Biodéchets	Compostage		SEDE Environnement à Graincourt les Havrincourt (62)
Déchets valorisables et JMR	Valorisation		Centre de tri à Amiens (80) exploité par VEOLIA Propreté
Verre	Valorisation		OI France

DECHETERIES HAUTS DE QUAÏ		
Exploitation des déchèteries en haut de quai		Régie communautaire
DECHETERIES BAS DE QUAÏ (fin des marchés 31/12/2024)		
Déchets	Traitement	Prestataire
Encombrants	Enfouissement	ISDND* à Nurlu (80) – exploitée par COVED
Bois	Valorisation matière	COVED à Nurlu (80)
Déchets verts	Compostage	COVED à Nurlu (80)
Gravats	Valorisation matière	COVED à Nurlu (80)
Déchets ménagers spéciaux DDS	Valorisation énergétique	ARF Saint Rémy du Nord (59) et Eco-DDS (Eco-organisme)
Ferraille	Valorisation matière	FER à Fricourt (80)
Cartons	Valorisation matière	FER à Fricourt (80)
DECHETERIES BAS DE QUAÏ (Fin des conventions)		
Déchets	Traitement	Organisme
Huiles minérales	Valorisation matière	SEVIA à Harnes (62)
Huiles végétales	Valorisation matière	ECOGRAS à Bonneuil sur Marne (94)
DECHETERIES BAS DE QUAÏ (éco-organismes à la fin des différents agréments)		
Déchets	Traitement	Eco-organisme
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Valorisation matière et énergétique	OCAD3E (ECOSYSTEM)
Ampoules et néons	Valorisation matière et énergétique	OCAD3E (ECOSYSTEM/RECYLUM)
Piles	Valorisation matière et énergétique	Corepile
Vêtements Linges et Chaussures	Valorisation matière	Eco-TLC Refashion La Croix Rouge et le Relais
DEA (déchets d'éléments d'ameublement), article de bricolage et de jardin et jouets	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 ^{ème} main	ECOMOBILIER
Cartouches d'encre et toner	Valorisation matière et énergétique	VALORLINK et CONIBI
Articles de bricolage du peintre	Valorisation matière et énergétique	Eco-DDS (Eco-organisme)
Articles de bricolage et de jardin thermique et articles de sport	Valorisation matière et énergétique et remise sur le marché de la 2 ^{ème} main	ECOLOGIC (Eco-organisme)

*ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

1-6 Organisation du service déchets

En 2023, le service déchets a évolué avec l'intégration de l'agent d'accueil à hauteur de 70 % de son temps au sein du service. L'organigramme se présente comme suit :

- 1 directeur du pôle Environnement – Travaux (20 %),
- 1 responsable du service Déchets (100 %),
- 1 agent d'accueil (70 %),
- 1 ambassadeur de tri (arrivé au 1^{er} octobre 2022) en alternance (50 %),
- 1 chef d'équipes de la régie déchèteries et de la régie technique (50 %),
- 6 agents de déchèterie (100 %),
- 1 agent technique (50 %) sur des missions « déchets » :
 - o remplacement en déchèterie,
 - o distribution/réparation/récupération des bacs.

2 – LA COLLECTE

2-1 La collecte en porte à porte

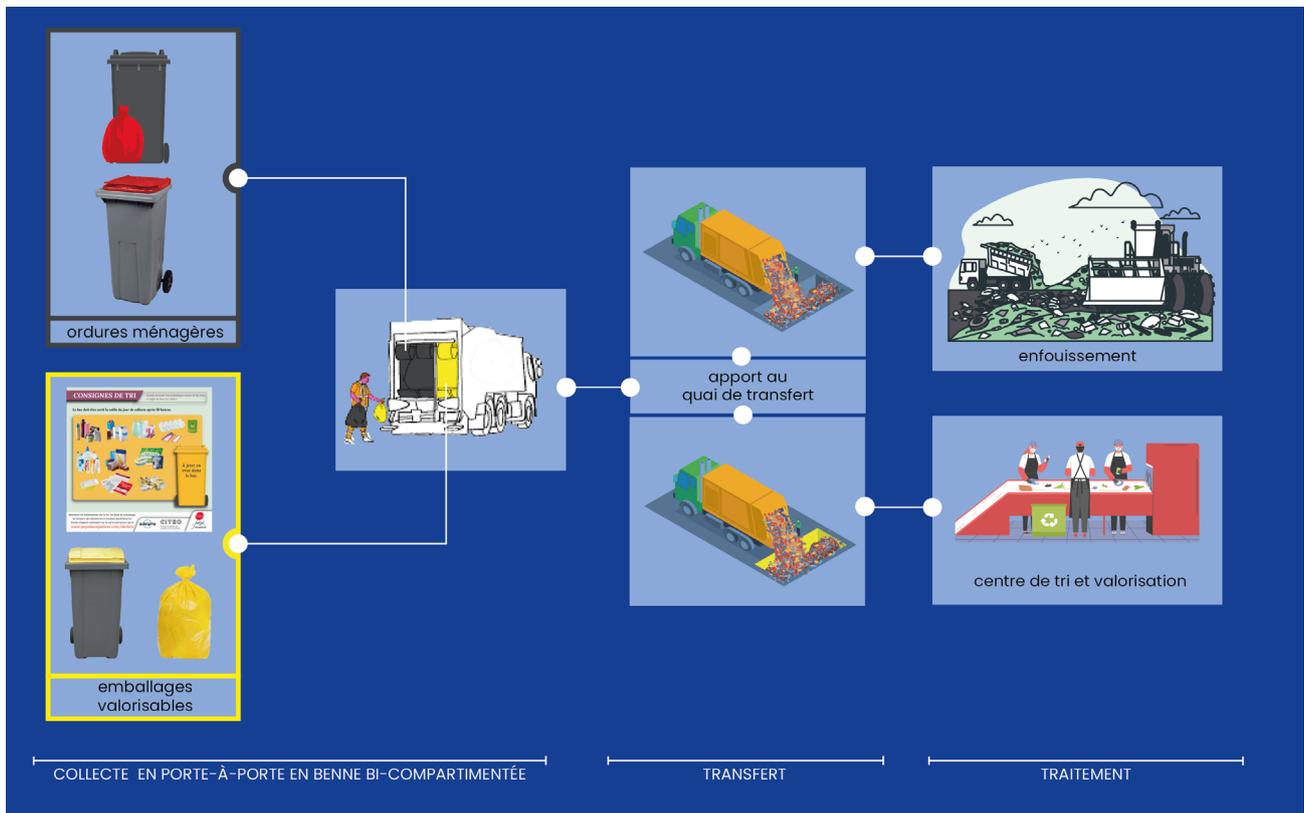
La CCPC assure 3 collectes en PAP sur son territoire :

- Les ordures ménagères,
- Les emballages valorisables,
- Les biodéchets (cantines scolaires des collèges, lycées et de la maison de retraite de Bray-sur-Somme – établissements en redevance spéciale).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'entreprise COVED est titulaire du marché de collecte en PAP pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les collectes en PAP des OM et des emballages valorisables sont réalisées avec des bennes bi-compartmentées auprès des résidents, des commerçants et des entreprises du territoire (sauf celles exonérées de TEOM). Ces bennes disposent de 2 compartiments parfaitement séparés et indépendants afin de collecter en même temps un bac d'OM et un bac de tri.

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages collectés sur l'ensemble du territoire, transitent par le quai de transfert situé à Albert et exploité par la société COVED. Ces déchets sont compactés et conditionnés en caissons de 30 m³ puis amenés jusqu'aux sites de traitement ou de tri.



2-1-1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

A. Définition

La dénomination « ordures ménagères résiduelles » désigne les déchets ordinaires provenant de la préparation des repas, du nettoyage normal des habitations et des bureaux ainsi que les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux et pouvant être collectés sans sujétion technique particulière.

Les déblais, débris et gravats, les déchets dangereux (inflammables par exemple) et l'ensemble des déchets ne pouvant règlementairement pas être conduits dans les mêmes ISDND que les ordures ménagères (pots de peinture, amiante, etc.) sont expressément exclus des ordures ménagères résiduelles et ne sont pas pris en charge par le service de ramassage.

B. Collecte

Equipements de pré-collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les particuliers sont dotés en bacs pucés au couvercle gris et les professionnels en bacs pucés au couvercle rouge. Les usagers n'ayant pas la possibilité de stocker des conteneurs chez eux, par manque de place, sont dotés en sacs rouges.



Règle de dotation

La dotation en bac OM respecte la règle suivante :

REGLE DE DOTATION BAC OM	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1 à 3	140 L
4 à 5	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

Fréquence et modalité de collecte et TEOMI

Sur l'ensemble du territoire, la fréquence de collecte est hebdomadaire. Les modalités de collecte sont les suivantes :

- Collecter uniquement les bacs de la CCPC,
- Ne pas collecter les bacs non identifiés,
- Signaler les problématiques de collecte via le logiciel installé sur les bennes OM,
- Ne pas collecter les bacs avec un couvercle ouvert,
- Ne pas collecter les dépôts à côté des bacs,
- Ne pas collecter un sac sans étiquette,
- Etre vigilant sur les présentations des bacs (éviter les oublis),
- Remettre les bacs en place.

Lorsqu'une erreur est constatée par l'entreprise, un relevé d'information est édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

Présentation des bacs

11 746 bacs OM sont répartis sur le territoire en 2023 :

Bacs	Nb bacs 2023
140	8 520
240	2 659
360	340
660	227
TOTAL	11 746

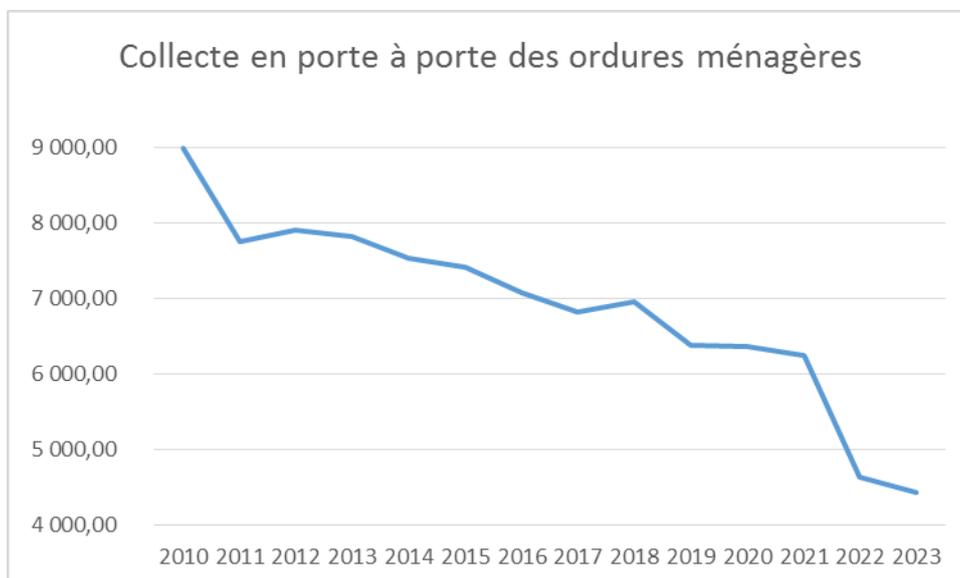
Durant l'année 2023, selon les tailles des bacs OM les moyennes de levées sont les suivantes :

Bacs	Nb bacs	Moyenne des levées
140	8 520	13
240	2 659	16
360	340	30
660	227	40

C. Tonnages collectés

Evolution des tonnages

4 430,14 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en PAP, soit 156,89 kg/an/hab contre 164,45 kg/an/hab en 2022 (4 642,22 T en 2022). Il est constaté une baisse de 4,57 % du tonnage des ordures ménagères.



Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

En 2010, la collectivité avait produit 8 987,86 tonnes d'ordures ménagères contre 4 430,14 T en 2023 soit **une baisse de 50,71 % , soit une baisse de moitié en 13 ans.**

2-1-2 La collecte sélective

A. Définition

Depuis avril 2016, la CCPC a mis en place les extensions des consignes de tri. Grâce au geste de tri et au recyclage des matières valorisables, le Pays du Coquelicot agit en faveur de l'environnement.

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont l'ensemble des emballages ménagers :

- les cartonnettes d'emballages,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium (aérosols, boîtes de boissons, boîtes de conserve, etc.),
- les emballages plastiques (bouteilles, bidons et flacons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films).



B. Collecte

Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM, les usagers ont été dotés en bacs de tri pucés au couvercle jaune et pour ceux ayant un manque de place en sacs jaunes.



Pour être collecté, le bac/sac de tri doit être présenté sans erreur de tri apparente. Lorsqu'une erreur est constatée, un flyer est déposé dans la boîte aux lettres pour rappeler les consignes et le bon geste de tri (cf le flyer ci-après) :



C'est dommage, c'était presque ça !



Vous avez trié vos déchets mais malheureusement votre conteneur n'a pas pu être collecté, car il reste des déchets qui n'auraient pas dû y être.

Pour rappel, dans le conteneur jaune, sont autorisés tous les emballages :



**Encore un petit effort et bientôt vous deviendrez un tri-athlète,
Pour vous aider, consultez le guide du tri et de la déchèterie.**



Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Retrouvez les informations sur le tri, les dates de ramassage, les horaires des déchèteries et localisez facilement les bennes d'apport volontaire sur la carte interactive au : www.paysducoquelicot.com/dechets
Tél. : 03.22.64.10.30



Paprec Group - décembre 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

Un relevé d'information est également édité avec le logiciel de collecte de l'entreprise. Cette information est ainsi transmise directement au service déchets et à l'ambassadeur de tri.

Règle de dotation

La règle de dotation pour les bacs de tri est la suivante :

REGLE DE DOTATION TRI SELECTIF	
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER	LITRAGE
1	140 L
2 A 4	240 L
5 ET PLUS	360 L
COLLECTIF	360 - 660 L

Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte en PAP est de 1 fois tous les 15 jours.

Les consignes de collecte sont les suivantes :

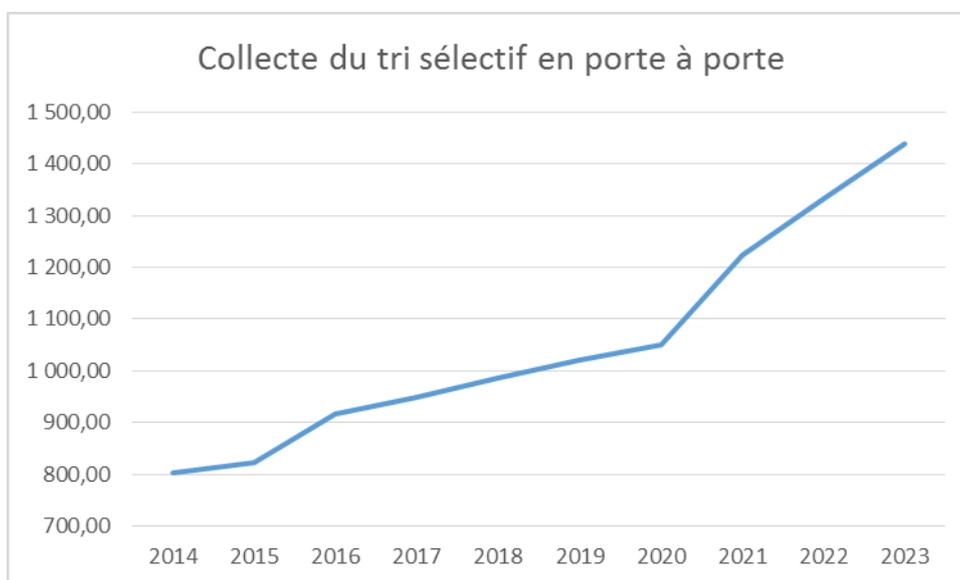
- Ne pas collecter si le bac présente des erreurs de tri et mettre un flyer,
- Signaler à la CCPC tout problème par le logiciel installé sur les bennes,
- Remettre les bacs en place.

C. Tonnages collectés

Evolution des tonnages

1 439,34 tonnes d’emballages valorisables ont été collectées (1 331,22 tonnes en 2022), représentant ainsi une performance de 50,97 Kg/hab/an contre 47,16 Kg/hab/an en 2022.

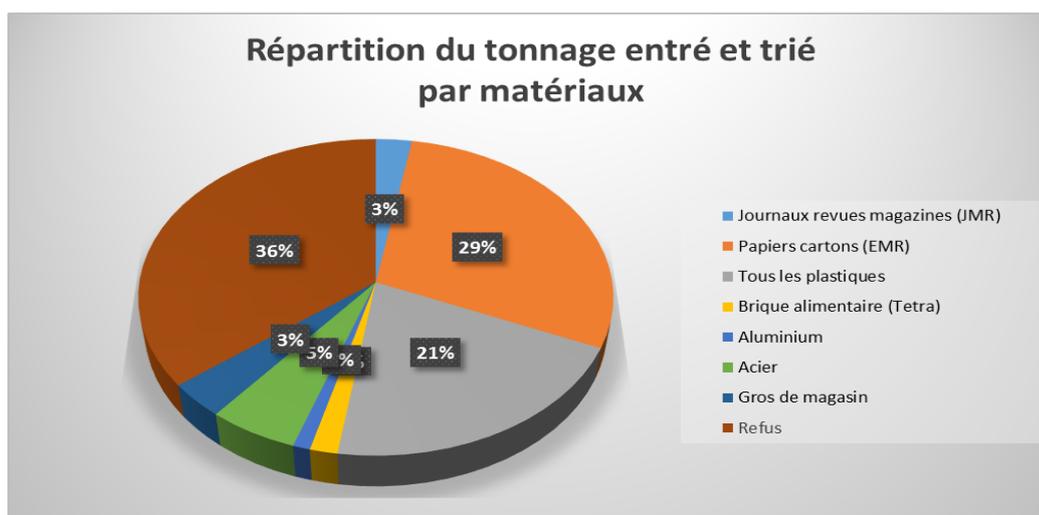
La quantité d’emballages valorisables collectée **a augmenté de 8,12 %** par rapport à 2022. Cette augmentation est en corrélation avec la diminution des tonnages collectés en OM.



Répartition des tonnages entrants au centre de tri et triés par matériaux

Les modalités de tri sont sans changement par rapport aux années précédentes. Acheminés au centre de tri d’Amiens, les déchets recyclables sont triés mécaniquement et manuellement par catégories de matériaux avant envoi en filières de valorisation. Le tableau ci-dessous, reprend par matériaux les évolutions de tonnages 2022/2023.

Matériaux		2022	2023
Tonnage entré		1331,22	1 439,34
Tonnage trié (avec ou non le stock N-1)		1331,22	1 439,34
Journaux revues magazines (JMR)		52,77	38,726
Papiers cartons (EMR)		344,21	416,61
PLASTIQUES (extension des consignes de tri)	PET Foncé	20,33	34,936
	PET Clair	125,13	4,871
	PEHD	41,18	59,898
	PP	34,88	15,842
	PS	0,08	139,193
	Film	64,54	43,477
Brique alimentaire (Tétra)		22,89	24,886
Aluminium		14,87	15,518
Acier		92,25	80,786
Gros de magasin		142,53	51,957
Déchets		375,56	512,64
Total		1331,22	1 439,34

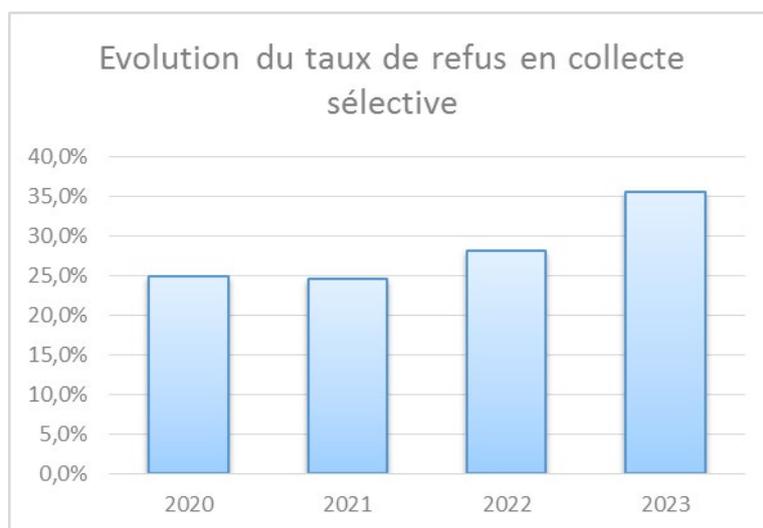


Taux de refus

Les refus de tri correspondent à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Ces déchets sont en majeure partie des déchets déposés par erreur dans le bac/sac jaune (OM, DEEE, contenant plein, ...) et des déchets liés aux extensions de consignes de tri non valorisables actuellement (par exemple une barquette noire – non reconnue par les trieurs optiques ou des petits emballages). Ces déchets représentent 512,64 tonnes, soit 35,62 % des tonnages collectés contre 28,21 % en 2022.

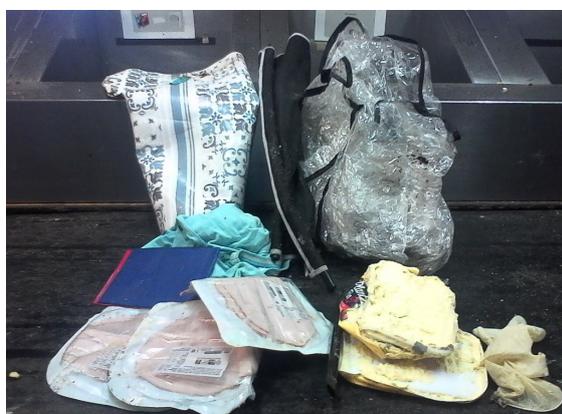
Ce taux de refus a fortement augmenté en 2023. Cette évolution est liée à la mise en place de la TEOMI et la communication sur les gestes de tri ont 2 effets sur les refus de tri :

- 1- En voulant réduire le volume des ordures ménagères, les usagers font plus d'erreurs de tri,
- 2- La communication renforce le geste de tri. Mais certains de ces déchets ne disposent pas pour l'instant de filière de valorisation.



Les erreurs de tri les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes :

- des contenants non vidés (restes alimentaires et liquide),
- des ordures ménagères,
- des couches pour bébé,
- du verre,
- des encombrants et autres déchets (casseroles, chaussures de ski, vêtements ...) destinés aux filières de déchèterie,
- des imbriqués (les déchets les uns dans les autres pour gagner de la place).





Afin de limiter ces refus, la collectivité rappelle les bons gestes dans ses publications de communication et travaille avec l'ambassadeur de tri.

L'entreprise de collecte est également sollicitée afin d'être vigilante sur la qualité de la collecte des bacs.

Actuellement l'ensemble des refus de tri sont envoyés par le prestataire du centre de tri, vers l'ISDND à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

2-1-3 Collecte des biodéchets

A. Définition

Les biodéchets sont des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (aussi appelés déchets verts) et des déchets alimentaires (aussi appelé « déchets de cuisine et de table »). Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), dès le 1^{er} janvier 2024, tous les français devront trier à la source leurs biodéchets.

B. Collecte

Réglementation et utilisateur

Au 1^{er} janvier 2022, la CCPC a déployé une collecte en PAP des biodéchets. Elle s'effectue auprès des cantines des collèges, lycées et de la maison de retraite de Bray-sur-Somme assujettis à la redevance spéciale.

Il est important de souligner que dans le cadre de cette collecte, les déchets de jardin ne sont pas acceptés.

Equipements de pré-collecte

Tout comme pour les bacs OM et de tri sélectif, ces établissements ont été dotés avec des bacs au couvercle marron spécifiques aux biodéchets.

Fréquence et modalités de collecte

La fréquence de collecte est de 1 fois par semaine.

Les modalités de collecte sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

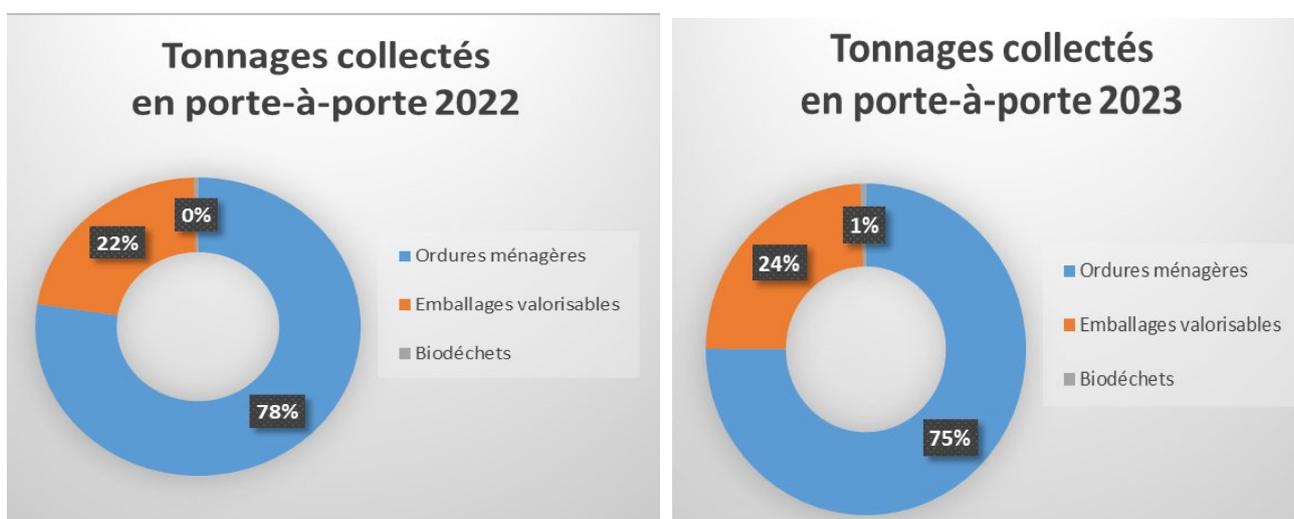
DECHETS AUTORISES (en vrac dans le bac)	DECHETS INTERDITS
Epluchures, fruits et légumes abimés, Restes de repas, Pain et céréales, Coquilles d'œufs, Marc de café et sachets de thé,	Les huiles, Emballages, films plastiques, capsules de café, gobelets, pots de yaourt, Boîtes de conserve, Ordures ménagères,

Os, viandes, poissons produits de la mer, Laitage (sans les emballages).	Cendre, litière, Déchets verts.
CONDITIONNEMENT DES BACS	
Le conteneur doit être entreposé couvercle fermé dans un local ventilé, sec et à température ambiante.	

C. Tonnages collectés

En 2023, 32,26 tonnes ont été collectées et donc détournées des ordures ménagères contre 22 tonnes en 2022. Ces déchets sont ensuite traités et valorisés en compost sur le site de SEDE Environnement à Graincourt-les-Havrincourt (62).

2-1-4 Bilan de la collecte en porte à porte



Entre 2022 et 2023, le bilan des collectes en PAP est positif :

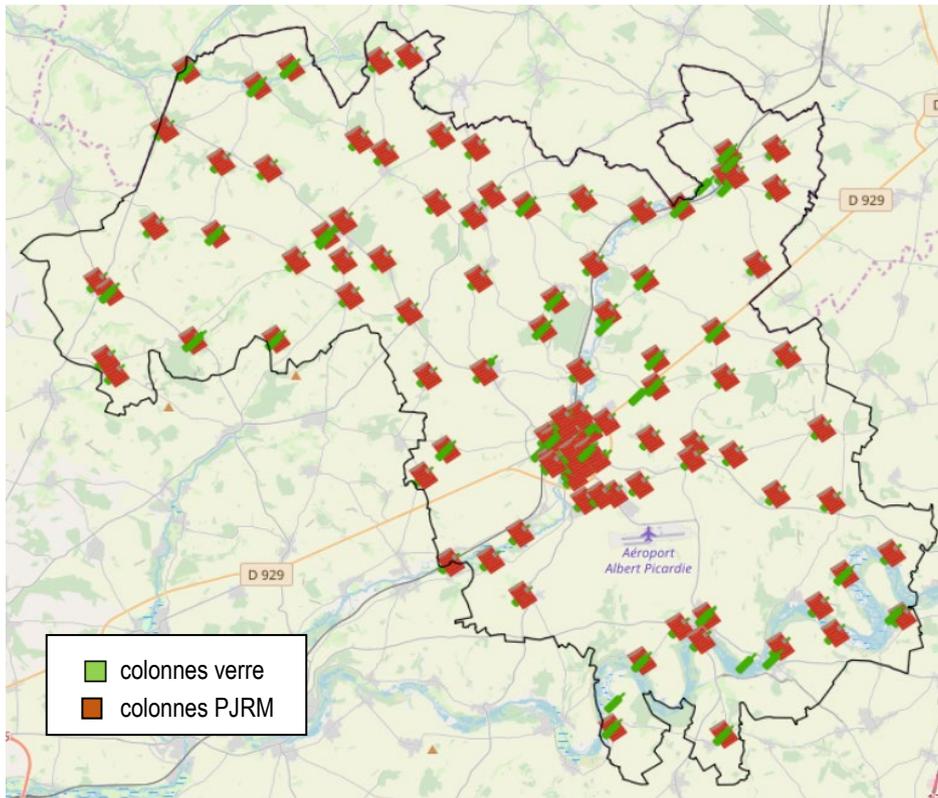
- Diminution du tonnage des OM,
- Augmentation du tonnage du tri,
- Augmentation du tonnage des biodéchets.

2-2 La collecte en apport volontaire

2-2-1 Les colonnes d'apport volontaire

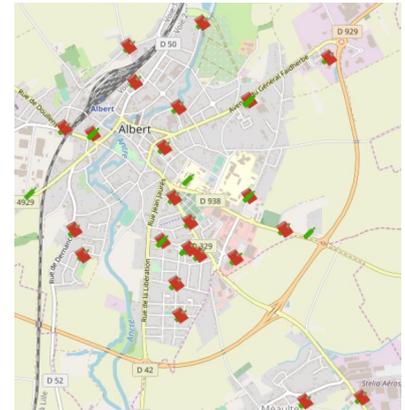
Le maillage est composé de 157 colonnes à verre, soit 1 pour 180 habitants et de 112 colonnes à papiers journaux revues magazines (PJR), soit 1 pour 252 habitants.





Carte des emplacements des colonnes (verre et PJRM)

Photo des colonnes verre (vert) et PJRM (marron)



Zoom sur ALBERT

La société VEOLIA Propreté assure le vidage, le transport et la valorisation des PJRM. Une fois la collecte effectuée, les PJRM sont acheminés au centre de tri d'Amiens afin d'être séparés des autres déchets fibreux déposés dans les colonnes. Ils seront ensuite envoyés en filière de valorisation.

La société Minéris réalise le vidage, le transport du verre qui est directement acheminé vers le repreneur OI Manufacturing en vue d'être valorisé.

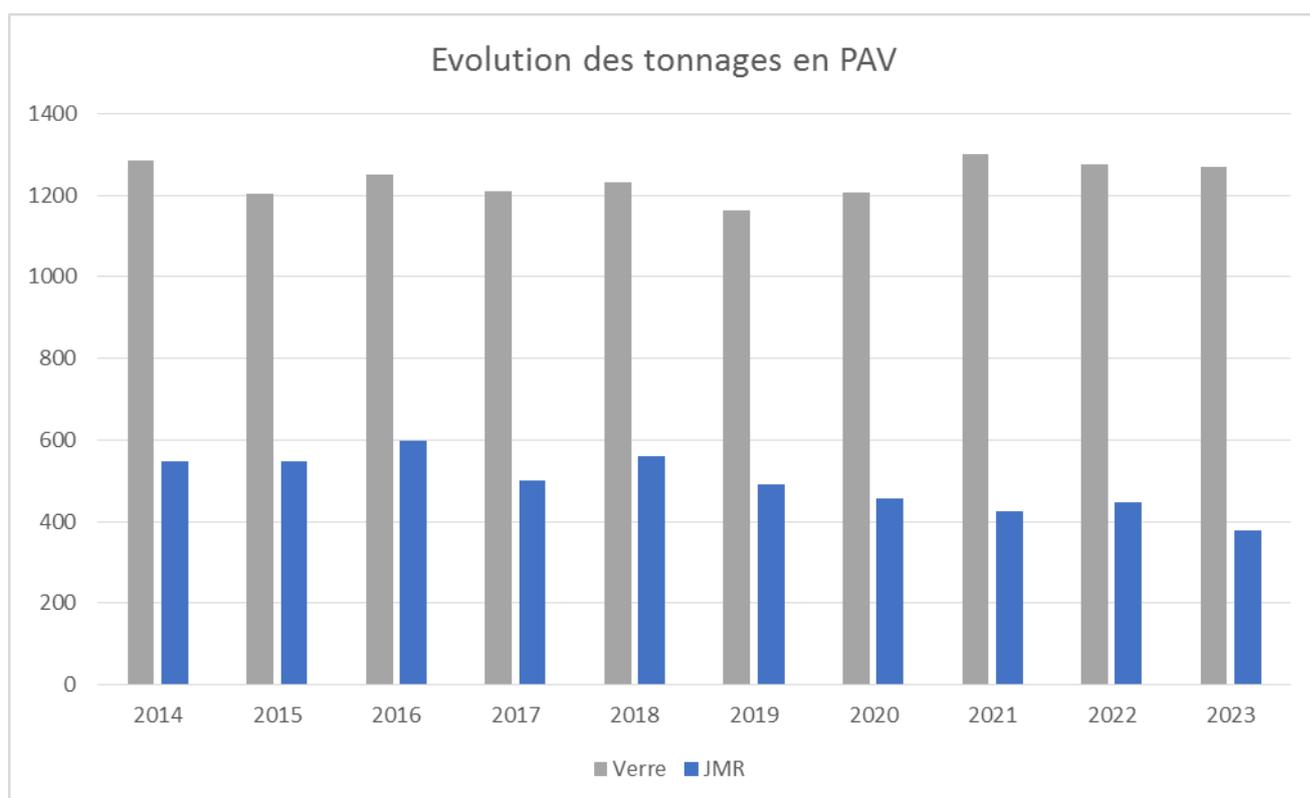
La société VEOLIA assure aussi le nettoyage extérieur des bornes (PJRM et verre) 2 fois par an.



	Nombre de colonnes	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution
Verre	157	1 276,61	1 270,64	- 0,47 %
PJRM	112	446,18	379,30	- 14,99 %

Tableau récapitulatif des tonnages

Les évolutions des tonnages sont assez complexes à interpréter d'une année sur l'autre. Le graphique ci-dessous montre que les tonnages sont assez stables au fil des années.



2-2-3 La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les DASRI des patients en automédication sont collectés à part afin de sécuriser le ramassage et le traitement de ces déchets pouvant générer des risques de piqûre et de coupure chez les agents de collecte, de transfert, de tri et de traitement des ordures ménagères.

Tout patient se présentant dans une pharmacie du Pays du Coquelicot avec une ordonnance de traitement générant un déchet piquant, coupant ou tranchant se voit délivrer gratuitement, en même temps que son traitement, une boîte de conditionnement des déchets de 0,6 ou 2 litres. Cette boîte sera rapportée à la pharmacie une fois pleine.

L'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement de ces DASRI auprès de 8 pharmacies du territoire :

- Acheux en amiénois : 1 pharmacie
 - 12, rue Wazières

- Albert : 4 pharmacies
 - 58, rue de la Libération
 - 32, rue Jeanne d’Harcourt
 - 2, rue de Gomicourt
 - 18, place d’Armes
- Miraumont : 1 pharmacie
 - 10, rue Fontaine
- Bray sur somme : 1 pharmacie
 - 10, place de la Liberté
- Mailly-Maillet : 1 pharmacie
 - 2, rue Eugène Dupré

2-3 Les déchèteries communautaires

2-3-1 Généralités

La Communauté de communes dispose de trois déchèteries fixes à Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme et d'une déchèterie mobile à Miraumont.

Les hauts de quai des déchèteries d’Albert, d’Acheux-en-Amiénois et de Bray-sur-Somme sont gérés par 6 agents de la régie communautaire qui ont en charge :

- La vérification des cartes d’accès,
- le conseil et l’assistance aux usagers pour les apports de déchets,
- le respect des consignes de tri et des règles de sécurité,
- la programmation de l’enlèvement des bennes pleines,
- le nettoyage et l’entretien du site.

Les déchèteries fixes

Elles sont accessibles gratuitement aux particuliers du territoire ainsi qu’aux professionnels pour les cartons.

Depuis le 15 avril 2022, les professionnels peuvent accéder aux déchèteries sous conditions tarifaires (délibération du Conseil communautaire du 04/04/2022) pour la dépose du bois, des gravats, des encombrants et des déchets verts.

Elles sont fermées durant les jours fériés (sauf le lundi de Pentecôte). Les heures d’ouverture sont disponibles à l’entrée des sites, sur le site internet de la CCPC et dans le guide des déchèteries. Ci-dessous les horaires d’ouverture :

	ALBERT <i>route de Péronne</i>	ACHEUX-EN-AMIENOIS <i>route de Varennes</i>	BRAY-SUR-SOMME <i>route d'Etinehem</i>
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h		
Mercredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Judi	14 h - 18 h		
Vendredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h

Samedi	9 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h		

La déchèterie mobile

Depuis 2018, une déchèterie mobile à Miraumont est accessible chaque 1^{er} samedi du mois. Une benne d'encombrants est mise à disposition dans la commune de 9h à 12h. Celle-ci est gardiennée par un agent municipal qui contrôle l'apport des déchets.

Les déchets acceptés

Les déchèteries disposent de plus de 20 filières de collecte des déchets. Les déchets sont collectés et traités par des prestataires privés qui exploitent les bas de quai des déchèteries (tableau point 1-4) et par les filières de responsabilité élargies du producteur (REP) des éco-organismes.

Les déchets acceptés sur les trois sites sont les gravats, les déchets verts, la ferraille, les cartons, les déchets spéciaux (peintures, solvants, radiographies, etc.), les batteries, les huiles de vidange, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), le verre, les PJMR, les cartouches d'encre, les piles, les ampoules, les textiles, les encombrants, le bois, les articles de bricolage (du jardin et du peintre) et les jouets.

Pour rappel les ordures ménagères, les déchets valorisables (du bac jaune), l'amiante, les pneus et autres déchets dangereux ne sont pas acceptés sur les déchèteries.

2-3-3 Les tonnages collectés

Les tonnages collectés en bennes (hors éco-organisme)

Sur l'ensemble des déchèteries communautaires, les encombrants, le bois, la ferraille, les gravats, le carton et les déchets verts sont collectés en bennes de 30 m³ (sauf la benne des gravats, 15 m³). Le tableau et le graphique ci-dessous exposent les différents tonnages et l'évolution entre 2019 et 2023.

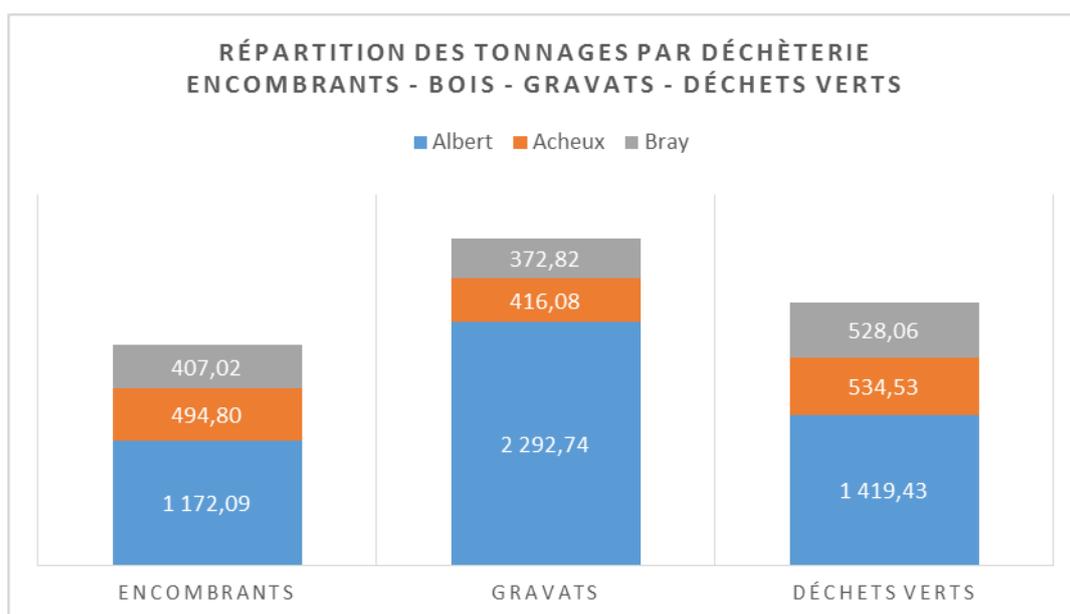
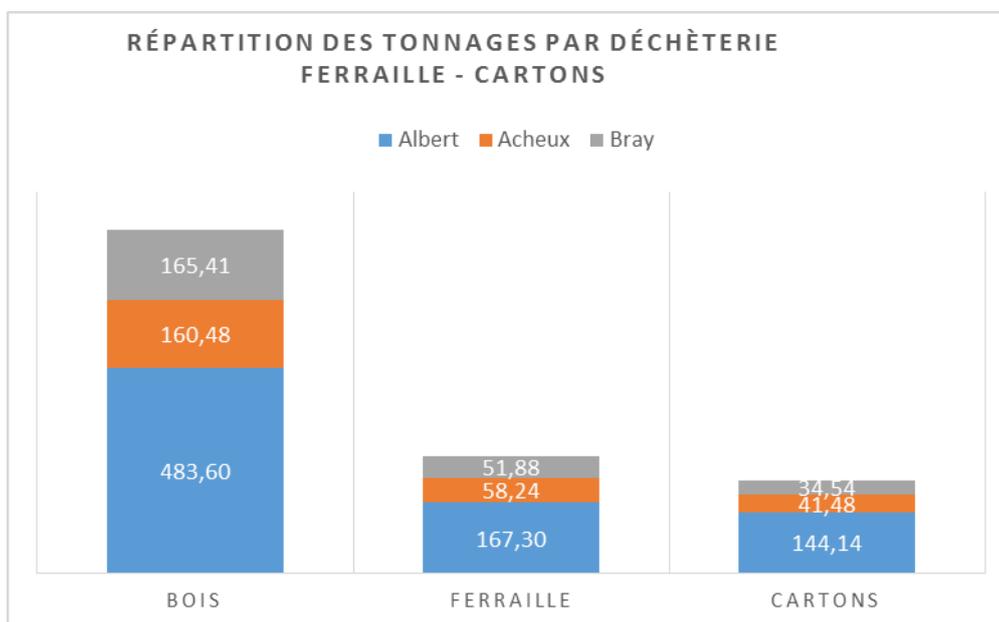
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Encombrants	4479,72	4084,41	4 841,57	2 893,06	2 196,01	- 24,09
Bois	0	0	0,00	552,82	809,49	46,43
Ferraille	303,86	301,16	363,30	314,58	277,42	-11,81
Gravats	2611,69	2471,52	3 502,84	2 877,71	3 081,64	7,09
Cartons	148,75	154,86	200,36	262,28	220,16	-16,06
Déchets verts	2261,88	1923,5	3 921,64	2 216,12	2 482,02	12,00
TOTAL	9 805,9	8 935,45	12 829,71	9 116,57	9 066,74	-0,55

Les tonnages de la déchèterie mobile de Miraumont sont de 38,62 tonnes d'encombrants contre 35,08 tonnes en 2022.

En globalité, les tonnages en déchèterie continuent à diminuer (sauf pour la déchèterie mobile de Miraumont). Cette variation s'explique par un meilleur suivi des cartes d'accès. Par ailleurs, il est important de souligner que :

- 809,49 tonnes de bois ont été redirigés vers une filière de traitement et de valorisation, plutôt que vers l'enfouissement (bennes encombrants),

- Les encombrants ont diminué de 697,05 tonnes (24,09 %).



Les tonnages des autres déchets

⊗ Les déchets dangereux

Une partie de la collecte est réalisée par l'éco-organisme ECO-DDS et le reste par la société ARF. Ces déchets sont valorisés par incinération. 90,427 T de DDS ont été collectés, représentant 3,20 Kg/an/hab.

	2022	2023	Evolution
Eco-DDS (T)	11,32	8,769	
ECO-DDS ABJ Peintre (REP 2023)	0	0,018	

ARF (T)	69,317	81,64	
TOTAL	80,637	90,427	+ 12,14 %

⊗ Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les ampoules et néons

Les D3E, les ampoules et les néons déposés par les habitants sont collectés et traités par Eco-système. 355,371 tonnes ont été collectés contre 317,40 T en 2022, représentant 12,59 kg/an/hab.

	2022	2023	Evolution
D3E	317,40	355,371	+ 11,96 %

⊗ Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), articles de bricolage et de jardin (ABI) et les jouets

Eco-maison prend en charge ces déchets. Ils sont ensuite triés et valorisés par matière et représentent 19,91 Kg/an/hab.

	2022	2023	Evolution
Eco-maison (T)	459,81	660	+ 43,54 %

⊗ Les cartouches d'encre

Les cartouches d'encre sont collectées par Valorink. Ces déchets sont valorisés par incinération.

	2022	2023	Evolution
Cartouches d'encre (T)	0,101	0,106	+ 4,95 %

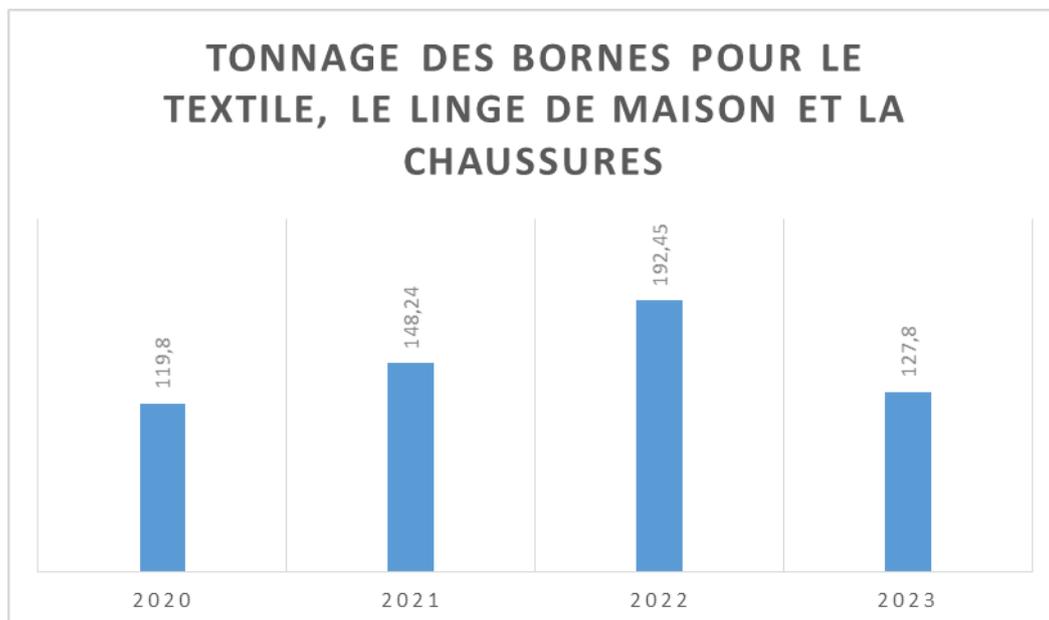
⊗ Les piles

La collecte des piles est assurée par Corepile. Les piles sont ensuite valorisées en énergie et matière.

	2022	2023	Evolution
Piles et batteries (T)	2,205	2,238	+ 1,50 %

⊗ La collecte des bornes pour le Textile, le Linge de maison et la Chaussures (TLC)

19 points de collecte spécialisés pour la récupération des TLC sont situés sur le territoire dont certains en déchèteries. Ces bornes sont installées par les organismes spécialisés dans la récupération des vêtements et chaussures, la croix rouge et le relais. Refashion est en charge de la bonne coordination des différents interlocuteurs.



Entre 2023 et 2022, la collecte des TLC a baissé de 33,59 %.

Bilan des tonnages

	2021	2022	2023	Evolution
Bennes de déchèteries	12 829,71	9 116,57	9 066,74	- 0,55%
Autres déchets en déchèteries	718,79	1 133,24	1 237,62	9,21%
Total	13 548,50	10 249,81	10 304,36	0,53%

Le bilan est positif. Grâce à la filière aux filières REP et de valorisation, le taux de valorisation est de 78,69 % contre 71,55% en 2022 (+ 9,98 %).

3 Le traitement des déchets et leurs devenir

3-1 L'enfouissement

3-1-1 Ordures ménagères et les refus de tri

Les ordures ménagères résiduelles ainsi que les refus de tri sont traités par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Sains-en-Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté.

A l'entrée du site, les déchets font l'objet d'un contrôle (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique. Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et végétalisée. Elle continue alors à faire l'objet de surveillance et de contrôles.

L'ISDND est confinée par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée

du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers des torchères pour être brûlé.

L'ISDND de Sains en Amiénois est installé sur une surface d'exploitation d'environ 17 hectares et a une capacité de 200 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2030.

3-1-2 Encombrants des déchèteries

Les encombrants collectés sur les déchèteries sont traités par enfouissement en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nurlu (80) exploitée par COVED. Le site de NURLU fonctionne sur le même principe que celui de Sains-en-Amiénois.

3-2 Le tri et le recyclage

3-2-1 Le tri des déchets d'emballages et des journaux magazines

Les déchets d'emballages sont transportés par COVED et les journaux magazines par VEOLIA Propreté, jusqu'au centre de tri d'Amiens géré par VEOLIA Propreté.

Un second tri est effectué sur le centre de tri permettant d'éliminer les refus de tri et de séparer les déchets valorisables par matériaux (plastiques, acier, carton, etc.). Ce second tri est mécanique (tri balistique, électro-aimant, etc.) mais aussi manuel. Il est donc primordial d'insister sur l'importance du tri bien effectué afin de contribuer à la qualité des conditions de travail des trieurs.

3-2-2 Le recyclage

Une fois triés par matériaux et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Par exemple, les journaux sont dirigés vers l'industrie de la papeterie et l'aluminium vers l'industrie de l'aluminium.

3-3 Le compostage

3-2-1 Les déchets verts

Les déchets verts sont réceptionnés sur une plateforme de compostage sur le site de l'agence de NURLU. Ils sont ensuite broyés pour servir à la fabrication de compost conforme aux normes NFU 44-051. Le process mis en œuvre est le suivant :

- broyage et mélange,
- mise en andain des déchets verts,
- maturation et criblage,
- stockage.

3-2-2 Les biodéchets

Après la collecte, les biodéchets sont acheminés directement sur la plateforme de compostage de l'entreprise SEDE Environnement située à Graincourt-les-Havrincourt (62). La transformation en compost suit le même process que pour les déchets verts.

3-4 La valorisation

Le traitement des déchets collectés en déchèterie (hors encombrants) se distingue en 2 catégories : la valorisation énergétique par incinération ou la valorisation matière. Le tableau ci-dessous synthétise par déchets le type de valorisation :

	Bois	Gravats	Déchets ménagers spéciaux DDS (dont les ABJ du peintre)	Huiles minérales	Huiles végétales	Ferraille	Cartons	DEEE	Ampoules et néons	Piles	Vêtements linges et chaussures	DEA dont les ABJ	Cartouches d'encre et toner
Valorisation énergétique			x					x	x	x		x	x
Valorisation matière	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

3-5 Le rachat matière

Les contrats de reprise des matériaux valorisables issus de la collecte sélective ont été renouvelés en janvier 2018. Depuis cette date, les entreprises de recyclage sont :

- Contrat fédération avec VEOLIA Propreté pour les emballages en plastique, en acier, en aluminium, en papier - carton,
- UPM pour les journaux revues magazines,
- O-I Manufacturing pour les emballages en verre,

La reprise des cartons et de la ferraille se fait avec l'entreprise Fer Fricourt.

CITEO et ADELPHÉ sont des entreprises privées à but non lucratif qui ont pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et du papiers en proposant aux metteurs en marché des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

Depuis plus de 30 ans, Citeo et Adelphe sont les partenaires des collectivités locales pour apporter les soutiens financiers en relation avec le dispositif de collecte et de tri mis en place afin de collecter plus de tonnes d'emballages et de papiers tout en maîtrisant les coûts.

4 –IMPACT ENVIRONNEMENTAL, PREVENTION

4-1 Impact environnemental

Afin de répondre aux différents objectifs des lois en vigueur pour réduire la production de déchets, limiter l'enfouissement et réduire l'impact carbone, la CCPC a fait le choix de :

- instaurer la TEOMI,
- sensibiliser les usagers par la communication sur le geste de tri,
- mettre en place une collecte des biodéchets,
- déployer un dispositif d'aide à l'achat de composteur, lombricomposteurs ou de bokaski,
- mettre en œuvre de nouvelles filières de tri en déchèteries dont les REP,
- réaliser les collectes PAP en bennes bicompartimentées.

4-2 Prévention

4-2-1 Ambassadeur de tri ou messenger du tri

Depuis 1^{er} octobre 2022, un ambassadeur de tri en contrat d'apprentissage réalise les missions suivantes :

- Renseigner les usagers (TEOMI, obtention/maintenance bacs, déchèterie, collecte,...)
- Suivre les collectes,
- Traiter les erreurs de tri auprès des usagers,
- Suivi des réclamations et des évolutions,
- Sensibiliser les usagers en habitat collectif,
- Participer aux caractérisations faites par le prestataire du centre de tri (18 par an),
- Sensibiliser et animer autour des déchets à destination du grand public et des scolaires,
- Intervenir dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

4-2-2 Tri à la source des biodéchets

En vue de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous au 1^{er} janvier 2024 conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (loi AGEC), la CCPC à développer plusieurs actions :

1. Mise en place d'un soutien à l'achat pour un dispositif de compostage pour les particuliers à hauteur de 20 € pour un composteur et de 40 € pour un lombricomposteur ou un bokashi. La CCPC a alloué pour ce dispositif un budget de 50 000 €. En 2023, 48 subventions ont été accordés pour les composteurs et 3 pour un lombricomposteur ou un bokashi.

**COMPOSTEUR - BOKASHI
LOMBRICOMPOSTEUR**

Profitez de l'aide de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

20 € remboursés pour l'achat d'un composteur	40 € remboursés pour l'achat d'un lombricomposteur	40 € remboursés pour l'achat d'un bokashi
--	--	---

Règlement et modalités sur notre site paysducoquelicot.com ou en scannant le Qr Code



2. Organisation de 4 ateliers « réussir son compost » qui se sont tenus aux zèbres d'ALBERT et de Bray-sur-Somme les 18 octobre et 15 novembre. Ces ateliers sont l'occasion pour les usagers d'apprendre les modalités du compostage et d'échanger avec le maître composteur de l'association les Recyclettes.
3. Communication sur les pratiques du compostage et mise à disposition du guide de l'ADEME – « Comment réussir son compost ? »
4. Installation de 4 sites de compostage partagé. Un au siège de la Communauté de communes (photo ci-dessous) et un sur chaque déchèterie. Les usagers ainsi que les agents peuvent donc profiter de ces dispositifs pour apporter leurs biodéchets.



Photo du jardin composteur au siège de la communauté de communes

5. Prise de contact avec le bailleur d'une résidence sur ALBERT afin de développer un projet de compostage partagé.

4-2-3 Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA a été finalisé en 2022. Celui-ci vise 2 objectifs :

- Le premier est qualitatif : il coordonne l'ensemble des actions qui sont entreprises sur le territoire en vue de favoriser la prévention et la réduction de la production de déchets.
- Le second est quantitatif : les actions menées par le PLPDMA doivent permettre de diminuer les quantités de déchets définis à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, soit :
 - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,

- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Le respect de ces 2 objectifs a aussi pour but de changer les comportements et d'inciter à une consommation responsable.

Le plan d'actions du PLPDMA est établi, pour une durée de 6 ans, dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire. Il s'articule en 5 axes auxquels sont associés les actions à mettre en œuvre :

- Axe 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Axe 2 : actions éco-exemplaires de la collectivité
- Axe 3 : actions emblématiques nationales
- Axe 4 : actions d'évitement de la production de déchets
- Axe 5 : actions de prévention des déchets d'entreprises et actions de prévention des déchets dangereux

Lors du Conseil communautaire du 20 juin 2022, les élus communautaires ont voté pour la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA avec comme Président le Vice-Président en charge de l'Environnement. Le 8 septembre 2022, la CCES a donné un avis favorable au projet de PLPDMA. Du 10 octobre 2022 au 31 octobre 2022, le PLPDMA a été mis à la disposition du public (site internet et accueil de la Communauté de communes) conformément aux dispositions du décret 2015-662 du 10 juin 2015. Aucun avis du public n'a été réceptionné durant cette période, le PLPDMA a donc été approuvé le 08 décembre 2022 en Conseil communautaire.

Le bilan de l'année 2023 a été présenté à la CCES le 10 janvier 2024. Celui-ci a été validé par l'ensemble des membres présents et a été mis à disposition du public via le site internet de la Communauté de communes. Le tableau bilan de l'année 2023 est présenté ci-dessous.

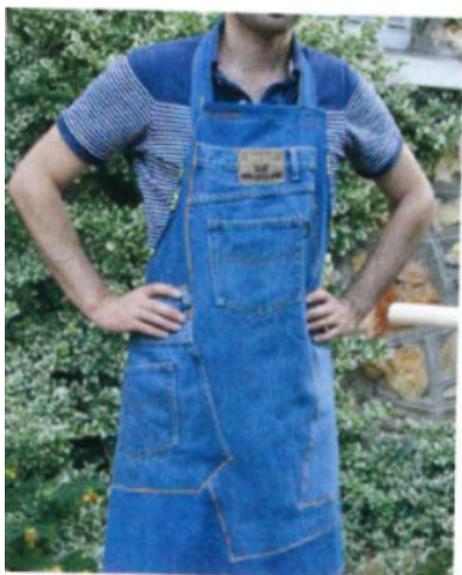
AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficence)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Créer un réseau de référents déchets sur le territoire et créer une "marque" sur la thématique des déchets permettant d'identifier nos actions	Action en cours de développement	Notre 1 ^{er} relais d'information se fait grâce au service commun de nos secrétaires de mairie	Accentuer le relais d'information de ce réseau	TOUS
2	Développer des tutoriels "Zéro déchets" sur les réseaux sociaux (fabriquer son composteur, hôtel à insectes, fabriquer des produits ménagers, réaliser des languettes démaquillantes réutilisables, ...)	2 vidéos ont été réalisées	Le retour sur les tutos reste modéré 500 vues sur les réseaux sociaux	Au vu du temps passé et des résultats obtenus, ces vidéos ne seront pas renouvelées pour 2024. En revanche, une autre forme de tuto sera mise en œuvre	TOUS
3	Ateliers "réduction des déchets" enfants/familles/ALSH/nouveaux arrivants	3 Ateliers famille Eco-Responsable au ZEBRE (fabrication de tawashi et de tabliers)	Retour très positif des personnes présentes lors des ateliers - 30 personnes sensibilisés	Renouvellement de ces ateliers dans le cadre du projet de service culturel pour toucher au moins 50 personnes en 2024	TOUS
4	Promouvoir la sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler - Réduire l'utilisation du textile	Cette action est à rapprocher de l'action N°3 "les ateliers famille Eco-Responsable au ZEBRE de l'AXE 1 et de l'action N°2 "Repair-café" de l'AXE 4	Retour très positif des personnes présentes lors des ateliers - 30 personnes sensibilisés	Être un des relais des éco-organismes. Promouvoir les ouvrages de nos Zèbres sur cette thématique	TOUS
5	Atelier de réduction des déchets pour les scolaires	2 classes ont été sensibilisées	Retour très positif des enseignants et des élèves. 24 élèves sensibilisés	Renouvellement de ces ateliers afin de sensibiliser 5 classes soit environ 100 élèves	Scolaires

6	Visite des centres de tri et de stockage	2 visites réalisées avec les agents de la Communauté de communes, 1 visite avec les élus de la commission environnement travaux	Retours très positifs des personnes présentes. 5 élus et 21 agents sensibilisés	Proposer aux habitants du territoire ces visites afin de connaître le parcours des déchets et de comprendre l'intérêt de les réduire	TOUS
7	Promouvoir l'achat durable sous toutes ses formes	Action non programmée en 2023		Promouvoir le guide des pratiques écologiques de la CCPC	TOUS
8	Sensibilisation lors des manifestations	Action non programmée en 2023		Accès à notre communication (Guides, STOP Pub, ...) lors des manifestations et dans nos équipements communautaires	TOUS

BILAN AXE 1

Le bilan des actions de l'axe 1 est plutôt positif.
Les actions en lien avec le public sont prisées et encourageantes.

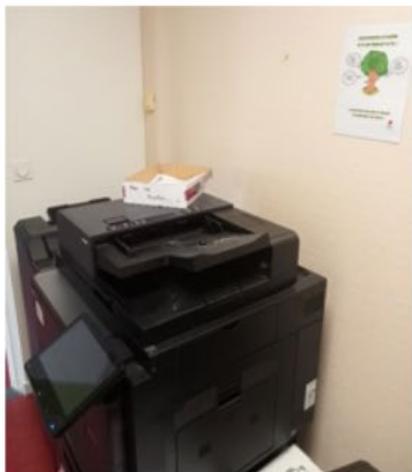


AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des conseils communautaires et des rencontres avec le public	Des assiettes, des verres, des écocupes et des carafes ont été achetés et sont utilisés à chaque occasion	Le matériel est utilisé pour l'ensemble de nos réunions. Le retour des "utilisateurs" est positif et nous permet de rappeler l'importance du "non jetable"	Poursuivre cette utilisation lors de toutes nos réunions et manifestations	ELUS
Trier les déchets recyclables (emballages, papiers, cartouches d'encre, toners, ...) au sein des bâtiments de la CCPC	Une enquête à destination des agents de la CCPC a été entreprise afin de connaître les besoins. Des bacs pour les emballages et des bacs pour les papiers ont été ajoutés dans certains bureaux	Le messenger du tri a pour rôle de vérifier les gestes de tri des services et de conseiller les agents	Déployer l'action du messenger du tri au sein des mairies du territoire	Elus Agents
Réduction de l'utilisation du papier en sensibilisant à l'impression en recto-verso, à l'utilisation du double écran et à la dématérialisation	Dématérialisation des fiches de paie Déploiement des doubles écrans dans les services Programmation des imprimantes pour le recto-verso et le noir et blanc Création d'une carte de visite dématérialisée	Le service RH a permis de réduire de 12% (entre 2022 et 2023) l'utilisation du papier La mise en place des doubles écrans a également facilité la réduction des impressions pour l'ensemble des services	Renforcer la communication par la lettre interne pour limiter "les impressions poubelles" et rappeler les Eco gestes au bureau	TOUS
Prévention et gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Etat des lieux sur les modalités de gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Les biodéchets des collèges et lycées sont collectés indépendamment. 1 SISCO sur 15 traite actuellement les biodéchets	Déployer et former les agents sur le tri à la source des biodéchets	Scolaires

BILAN AXE 2

Le bilan est positif.
Les actions entreprises ont permis d'améliorer au quotidien nos impacts sur les déchets.



AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Compostage domestique	Campagne de communication en faveur de l'aide à l'achat d'un dispositif de compostage (enveloppe budgétaire de 50 000 € - 50 subventions ont été allouées)	La campagne en faveur de l'aide à l'achat est relancée en 2024. Mise en ligne et distribution des guides sur le compostage lors de nos réunions publiques	Renouvellement de l'opération	TOUS
2	Compostage collectif - Créer un immeuble test	Action en cours de développement avec les Recyclettes et l'AMSOM	Un état des lieux et un diagnostic de l'existant a été réalisé	Une rencontre avec les habitants doit se faire au 1 ^{er} trimestre 2024. Cette l'opération sera déclinée sur de nouveaux sites	Usagers en habitat vertical
3	Formation sur le compostage	4 ateliers sur le compostage réalisés	Le bilan des ateliers est positif, 26 personnes ont été sensibilisées	Renouvellement de l'opération avec 2 ateliers pendant l'édition "tous au compost 2024" (1 ^{er} semestre 2024) et 2 autres durant le 2 ^{ème} semestre	TOUS
4	Sensibilisation des communes pour la mise en place d'un composteur dans les cimetières. Accompagner les communes dans la communication auprès des usagers	Sensibilisation des mairies par téléphone sur le compostage dans les cimetières. Relais de l'information sur le tri à la source des biodéchets par les mairies, via le réseau des secrétaires de mairie	L'état des lieux indique que plusieurs mairies ont déjà un composteur dans leur cimetière Certaines mairies ont communiqué auprès des usagers les informations sur le compostage	Encourager les communes à installer un composteur dans les cimetières	ELUS Agents Mairies
5	Organiser des conférences sur la réduction des déchets en lien avec une association			Actions non entreprises car complémentaires aux interventions de l'association les Recyclettes Programmer des interventions avec des associations sur la thématique « zéro déchet » en lien avec le service de la culture	TOUS

6	Compostage partagé Réduction du gaspillage alimentaire	Mise en place d'un composteur partagé au siège de la CCPC et au sein des 3 déchèteries. Les 1 ^{ères} discussions sur le gaspillage alimentaire avec les établissements scolaires ont été engagées	Les 1 ^{ers} biodéchets sont triés au siège de la CCPC et dans les déchèteries. Les établissements prennent conscience de l'impact du gaspillage alimentaire dans les cantines	Mettre en place un partenariat avec le département en faveur d'actions de sensibilisation auprès des collégiens	TOUS
7	Réduction des déchets et du gaspillage alimentaire dans les restaurants (l'utilisation des "bags")	Projet en pause car cette action fait partie de la réglementation des restaurants (1 ^{er} janvier 2021)			Restaurants
8	STOP Pub	Mise à disposition du "STOP PUB" dans le présentoir de l'accueil de la CCPC et lors des réunions publiques	Sur l'année 2023, 100 STOP PUB ont été distribués	Poursuite de cette opération	TOUS
9	Etendre les réseaux des boîtes à livres sur les Communes du Pays du Coquelicot grâce à la formation des agents des mairies pour les fabriquer	Une boîte à livre a été installée sur la commune d'Etinehem-Méricourt et sur la commune de Ville-sur-Ancre	Les boîtes fonctionnent assez bien.	Le Lion's club propose d'offrir 2 boîtes à livres par an. Mettre en place une collaboration avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec le téléthon pour récupérer des livres	TOUS
10	Déployer un réseau pour la récupération des anciennes lunettes			Le Lion's club propose de fournir des cartons de collecte pour le recyclage/réutilisation des anciennes lunettes	

BILAN AXE 3

Le bilan est positif.

Les actions menées sur le compostage ont été bien accueillies. La sensibilisation a porté ses fruits et permettra d'appréhender plus facilement les modalités du tri à la source des biodéchets.

COMPOSTEUR - BOKASHI LONBRICOMPOSTEUR

Profitez de l'aide de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

<p>20 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un composteur</p> 	<p>40 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un lombricomposteur</p> 	<p>40 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un bokashi</p> 
---	---	--

Règlement et modalités sur notre site paysducoquelicot.com ou en scannant le QR Code




ATELIERS réussir son COMPOST



4 ateliers gratuits réservés aux habitants du Pays du Coquelicot et encadrés par l'association « Les Recyclettes » :

MERCREDI 10 OCTOBRE

- 16h - 17h - au 20ème d'Alfort
- 17h - 18h - au 20ème d'Alfort

MERCREDI 15 NOVEMBRE

- 16h30 - 18h30 - salle des fêtes d'Alfort-sur-Meuse
- 16h - 18h - au 20ème de Bray sur Somme

- RECOMMANDATIONS ET INDICATEURS :**
- 60 ANS OU MOINS
 - 100 € DE PÉRIODES D'ÉLIGIBILITÉ
 - 100 € DE PÉRIODES D'ÉLIGIBILITÉ
 - 100 € DE PÉRIODES D'ÉLIGIBILITÉ



AXE 4 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Création d'une ressourcerie	Projet en pause et faisant partie de la construction de la nouvelle déchèterie (estimation début du projet 2026)		Etudier la mise en place d'un local de récupération et un conventionnement avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire	TOUS
2	Mettre en œuvre des ateliers "repair' café"	Les 1 ^{ères} réunions « repair café » ont été faites. Le 1 ^{er} repair café s'est tenu le 06/12/23 avec 6 bénévoles dont 3 du territoire	14,62 Kg de déchet ont été évités et 11,2 kg ont été diagnostiqués	Poursuite de l'opération sur l'année 2024 Calcul des tonnages évités	TOUS
3	Promouvoir l'utilisation de l'Eau du Coquelicot dans les restaurants et cantines scolaires	675 carafes ont été distribuées dans les restaurants 100 gourdes ont été achetées à destination des agents de la collectivité	Les restaurateurs et les agents sont satisfaits de ces actions	Distribution des carafes dans les nouveaux établissements Etude de la distribution de carafes dans les cantines scolaires	TOUS
4	La promotion de l'achat durable sous toutes ses formes			Diffusion d'une liste de bonnes pratiques en interne et par notre réseau Animation sur la prévention dans les écoles	TOUS

BILAN AXE 4

Le bilan est positif et permet d'ouvrir des perspectives pour 2024.



REPAIR CAFE

Réparer plutôt que jeter ?
Grâce aux **Repair Cafés**, aux bénévoles bricoleurs et à l'association En Savoir Plus, venez donner une seconde vie à vos objets et petits électroménagers.

Deux rendez-vous au Zèbre d'Albert,

<p>LE JEUDI 26 OCTOBRE DE 18H30 À 19H30 :</p> <p>Réunion de présentation destinée à tous les bricoleurs qui souhaitent partager leurs savoirs. Réunion ouverte à tous !</p>	<p>LE MERCREDI 6 DECEMBRE DE 17H30 À 19H30 :</p> <p>Premier Repair Café pour redonner vie à son petit électroménager ou petit objet qui en a besoin. Prestation gratuite pour tous.</p>
--	--

Contact:
03 22 64 10 30
comdec@paysducoquelicot.com



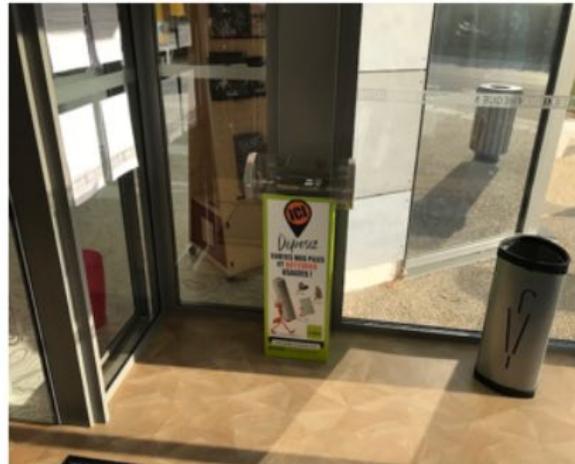


AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

	ACTIONS	REALISATION 2023	EVALUATION (impacts, efficacité, efficience)	OBJECTIFS 2024	PUBLICS VISES
1	Visite de la déchèterie	1 visite réalisée et 18 enfants sensibilisés	Retours très positifs des enfants, des enseignants et des agents de déchèterie	5 visites	SCOLAIRES
2	Installer des récupérateurs de piles	5 récupérateurs de piles ont été installés (capacité de 25 kg de piles à récupérer)	Retours très positifs. Déjà plus de 75 kg de piles récupérées	3 récupérateurs de piles	SCOLAIRES et Divers
3	Communication spécifique pour les DDS	Affichage à l'entrée de la CCPC Communication sur les calendriers de collecte	Les tonnages des DDS ont augmenté de 36 % entre 2021 et 2022 sur les déchèteries	Actions à renouveler	TOUS
4	Jardiner au Zéro pesticides - Travail avec l'association des jardins			Promouvoir la communication sur la récupération des produits phytosanitaires en déchèterie	TOUS
5	Etablir un diagnostic de production des déchets des professionnels et réaliser un mémento pratique	Guide des déchets envoyé au cas par cas Informations des professionnels sur l'accès à nos déchèteries	Rappel des obligations et des consignes de tri aux entreprises	Etude d'un dispositif d'actions sur la base de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) « Le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre »	Professionnels

BILAN AXE 5

Le bilan est positif. La sensibilisation reste un élément clef pour la prise de conscience du public en faveur de la réduction des déchets.
Ces actions seront donc renouvelées.



POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DECHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DECORATION

DECHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CREMINES ET BARBECUE

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DECHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VEHICULE

DECOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DECHETTERIES SUR : www.ecodds.com

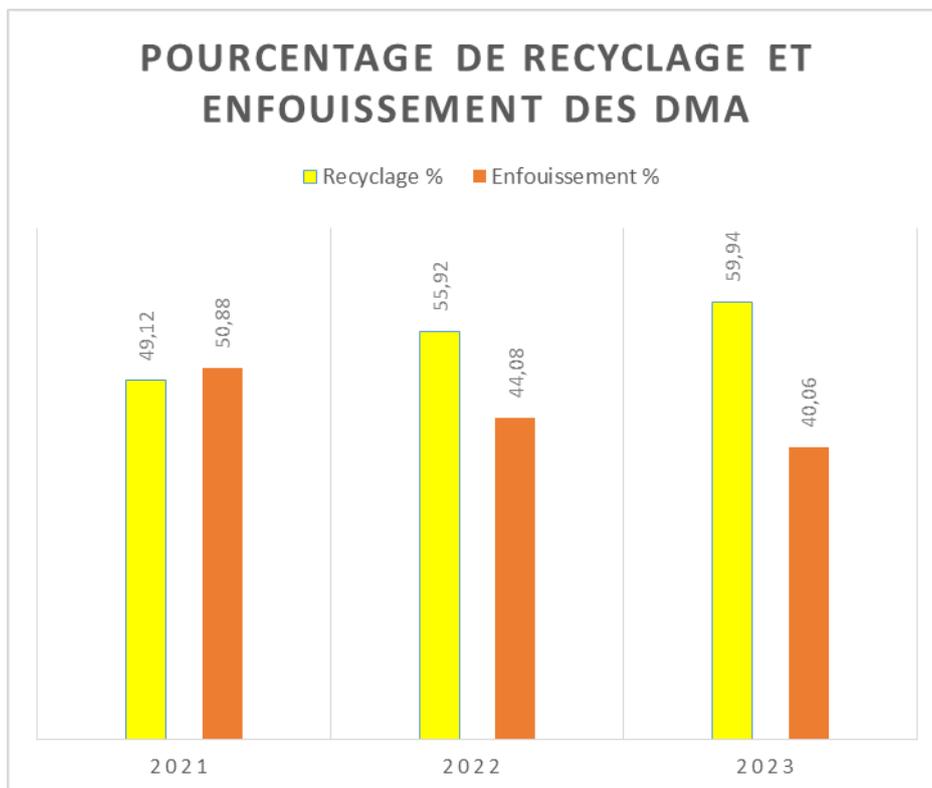
5 – BILAN DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Ci-dessous est présenté le bilan des DMA entre 2022 et 2023. (D) = Déchèterie

	2022	2023
POP INSEE	28 229	28 237
OM	4642,22	4430,14
Tri sélectif	955,66	926,70
Refus de tri (tri sélectif)	375,56	512,64
Biodéchet	22,00	32,26
Encombrants PAP	0,00	0,00
PAV Verre	1276,61	1270,64
PAV JMR	446,18	379,30
Refus de tri (PAV JMR)	15,64	22,76
Encombrants (D)	2893,06	2196,01
Bois (D)	552,82	809,49
Ferrailles (D)	314,58	277,42
Gravats (D)	2877,71	3081,64
Cartons (D)	262,28	220,16
Déchets verts (D)	2216,12	2482,02
Autres déchets déchèteries	1133,24	1237,62
TOTAL DMA en T	17 983,68	18 391,44
TOTAL DMA en Kg/hab	637,06	651,32
TOTAL DMA (HORS GAVATS) en Kg/hab	535,12	542,19
Total déchets en enfouissement	7 926,48	7 161,55
Total déchet recyclés/valorisés	10 057,20	10 717,25
	2022	2023
Recyclage %	55,92	59,94
Enfouissement %	44,08	40,06

Selon les dernières études de l'ADEME de 2019 (dernier bilan consolidé), la moyenne des DMA par habitant est de 582 kg. Cette moyenne est également calculée sans les gravats et tombe à 529 Kg.

Sur ce point la Communauté de communes a encore une marge de progression. Néanmoins, le bilan est positif, le taux de recyclage est très proche des 60 %. Il est nécessaire pour les années à venir de poursuivre les efforts et de travailler sur la diminution des refus de tri et la réduction des tonnages de déchèteries.



6 - DONNEES FINANCIERES

Pour exercer la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a choisi de confier à des entreprises privées l'exécution des prestations relatives à cette compétence (hors hauts de quai des déchèteries).

Les crédits relatifs à l'exercice de la compétence de la collecte, du tri et du traitement des déchets sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

L'analyse financière de la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est réalisée grâce à la méthode Comptacoût® de l'ADEME. Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et les produits associés afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

3-1 Investissement

En 2023, les dépenses d'investissement ont été consacrées à l'achat :

- des conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif pour compléter les stocks pour un montant de 26 181,60 € TTC,
- de composteurs partagés pour un montant de 19 629,85 € TTC.

3-2 Fonctionnement

En 2023, l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice de la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés est présenté dans les tableaux ci-après.

Populations et tonnages

	OM	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIES	BIODECHETS	TOTAL
Population desservie	28 237	28 237	28 237	28 237	28 330	28 237	28 237
<i>Dont population liée aux prestations à des tiers</i>					93		
Tonnage pris en charge	4 430	1 439	1 271	402	10 304	32	17 879
<i>Dont tonnage lié aux prestations à des tiers</i>							
Quantité collecté (kg/hab desservi de la collectivité)	157	51	45	14	365	1	

Ligne de la matrice	CHARGES						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre	Papiers	Déchets en déchèterie	Biodéchets - Collecte	
Charges de structure	95 680	71 383	6 956	5 583	90 644	1 114	271 361
Communication	13 071	9 752	950	763	12 383	152	37 072
Prévention	2 442	793	700	222	5 679	18	9 853
Pré-collecte	83 212	84 137	10 792	8 458	-	1 673	188 271
Collecte	522 271	361 688	82 947	33 780	327 063	13 440	1 341 189
Transfert/Transport	157 078	129 611	-	-	354 324	-	641 013
Traitement des déchets non dangereux	534 022	-	-	-	369 363	-	903 385
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	62 199	-	62 199
Compostage	-	-	-	-	75 166	-	75 166
Traitement des inertes	-	-	-	-	36 856	-	36 856
Tri et conditionnement	-	392 927	-	33 344	-	-	426 271
TOTAL CHARGES	1 407 777	1 050 291	102 346	82 150	1 333 679	16 397	3 992 639

Ligne de la matrice	PRODUITS ET CONTRIBUTIONS						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Verre	Papiers	Déchets en déchèterie	Biodéchets - Collecte	
Matériaux	-	88 590	44 042	16 979	69 527	-	219 138
Prestations à des tiers	-	-	-	-	10 515	-	10 515
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-
Soutiens des éco-organismes	-	447 880	-	21 856	49 712	-	519 448
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	-	21 667	-	21 667
Subventions de fonctionnement	59 167	59 167	-	-	-	-	118 334
TOTAL PRODUITS	59 167	595 637	44 042	38 835	151 420	-	889 101
TVA acquittée	116 559	49 741	5 005	3 971	76 103	749	252 127
TEOM	3 627 657	-	-	-	-	-	3 627 657
Redevance spéciale	124 114	-	-	-	-	-	124 114
TOTAL FINANCEMENT	3 751 771	-	-	-	-	-	3 751 771

Montants annuels

	OM	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIES	BIODECHETS	TOTAL
Charges fonctionnelles	108 752	81 136	7 906	6 346	103 027	1 267	308 434
Charges techniques (y compris regroupements)	1 299 025	969 155	94 440	75 804	1 230 651	15 130	3 684 205
Total charges (y compris regroupements)	1 407 777	1 050 291	102 346	82 150	1 333 679	16 397	3 992 639
Total produits	59 167	595 637	44 042	38 835	151 420	-	889 101
Coût aidé HT	1 348 610	454 654	58 304	43 315	1 182 258	16 397	3 103 538
Coût aidé TTC	1 465 168	504 394	63 309	47 285	1 258 361	17 146	3 355 664
Total financement	3 751 771	-	-	-	-	-	3 751 771

Taux de couverture du coût aidé par le financement	112%
---	-------------

396 107

Taux moyens de TVA

Taux moyen	8%	5%	5%	5%	6%	5%	6%
------------	----	----	----	----	----	----	----

Calcul des coûts de synthèse

Écarts / n-1

	OM	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIES	BIODECHETS	TOTAL
Coût aidé HT année n	1 348 609,54	454 653,72	58 304,14	43 314,95	1 182 258,36	16 397,10	3 103 537,80
Coût aidé HT année n-1	1 180 948,46	216 147,87	34 727,47	38 679,66	1 130 429,94	8 830,53	2 609 763,93
Écart en montant	167 661,08	238 505,85	23 576,67	4 635,29	51 828,42	7 566,57	493 773,87
Écart en %	14%	110%	68%	12%	5%	86%	19%

Tonnages de référence année n	4 430	1 439	1 271	402	10 304	32	17 879
Tonnages de référence année n-1	4 642	1 331	1 277	462	10 149	22	17 883
Écart en t	- 212	108	- 6	- 60	155	10	- 4
Écart en %	-5%	8%	0%	-13%	2%	47%	0%

Population desservie année n	28 237	28 237	28 237	28 237	28 330	28 237	28 237
Population desservie année n-1	28 229	28 229	28 229	28 229	28 229	28 229	28 229
Écart en nombre d'habitants	8	8	8	8	101	8	8
Écart en %	0%						

7 - PERSPECTIVES 2024

- Changement des horaires des déchèteries,
- Etude d'un dispositif automatique de lecture de carte pour les accès en déchèteries,
- Fermeture de la déchèterie de Miraumont au 31/12/2024,
- Relance des marchés de traitement des déchets et de collecte/traitement des déchets des déchèteries,
- Recrutement d'un nouvel ambassadeur du tri (à plein temps),
- Lancement de l'étude sur la redevance spéciale,
- Suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage,
- Mise en œuvre de nouvelles filières REP (PMCB),
- Déploiement du compostage partagé,
- Poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs,
- Suivi des dotations et changements de bacs,
- Suivi des actions de la 2^{ème} année du PLPDMA,
- TEOMI : 1^{er} fichier des redevables,
- Signature d'une convention avec la ligue contre le cancer pour reversement d'une partie des recettes sur le verre.